

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°74/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain, BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

24/11/2022

OBJET : CONVENTION PARTICULIERE ENTRE LA COMMUNE ET GRDF POUR L'OCCUPATION DU THEATRE LAVIGNE

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
3.5.5 Autres

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 13/04/2016, la commune avait conventionné avec GRDF sur le principe d'installation et d'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur. Dernièrement, GRDF a sollicité la commune pour mettre en place d'ici la fin de l'année l'équipement de télérelève au niveau du centre culturel. Aussi, il convient d'actualiser la convention initiale par une convention particulière propre au choix du théâtre Lavigne. Monsieur le Maire donne lecture de la convention particulière et propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention particulière ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,

Alain DARIO

